



Province de Québec
Municipalité de Caplan

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN

Avis public est par la présente donné par le directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

Qu'il y aura séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, le 4 août 2025, à 20 heures, à la Salle Multifonctionnelle.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la **demande de dérogation mineure suivante** :

Nature et effet : Permettre les agrandissements projetés des étales existantes no 1A et no 1B et le rehaussement du réservoir circulaire en béton armé et à ciel ouvert, avec des distances séparatrices inférieures à la réglementation pour le périmètre urbain. La distance réglementaire minimale est 181,1 mètres, l'agrandissement de l'étable no 1A sera à environ 151 mètres, l'agrandissement de l'étable no 1B sera à environ 115 mètres, le rehaussement du réservoir de béton armé et à ciel ouvert existant est à environ 140 mètres. De plus, les étales existantes sont à environ 103 mètres du périmètre urbain, il est donc préférable de régulariser ces bâtiments existants.

Identification du site concerné : 65, boulevard Perron Est - Lots 5 383 106, 5 383 295, 5 383 296, 5 383 298 et 5 383 352 du cadastre du Québec.

Une présentation détaillée de cette demande de dérogation mineure est disponible sur le site Internet de la Municipalité de Caplan à l'adresse www.municipalitecaplan.com

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Caplan, ce 9 juillet 2025

François Bouchard

François Bouchard, directeur générale et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je soussignée, résidant à New Richmond, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie aux endroits suivants à Caplan : Internet et à l'hôtel de ville

affiché le 9 juillet 2025

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 9 juillet 2025.

François Bouchard

François Bouchard, directeur générale et greffier-trésorier